



Assemblée générale

Distr. générale
14 mai 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 140 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental

Budget intérimaire de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental.	1–4	4
II. Produits relatifs à l'appui pour la période du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2004.		4
III. Ressources nécessaires	5–8	6
IV. Analyse des ressources nécessaires	9–27	9
V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	28	13
Annexe		
Organigramme		15
Carte		17



Résumé

Le budget complet de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, comprenant un cadre axé sur les résultats, sera soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Le présent rapport contient le budget intérimaire de la Mission pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004. Il présente une estimation préliminaire du montant des ressources nécessaires à la Mission, à savoir 45 728 400 dollars, mises à part les contributions volontaires budgétisées en nature.

Dans sa résolution 1543 (2004) du 14 mai 2004, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MANUTO pour une période de six mois, l'objectif étant de le proroger de nouveau pour une dernière période de six mois, jusqu'au 20 mai 2005. Le Conseil a également décidé de réduire les effectifs de la MANUTO et de redéfinir ses tâches. Compte tenu de la prorogation du mandat de la Mission, le présent rapport annule et remplace les propositions budgétaires contenues dans le rapport du Secrétaire général sur le financement de la MANUTO, en date du 19 décembre 2003 (A/58/645), qui contenait le budget de liquidation de la Mission.

Le présent budget intérimaire couvre le déploiement de 42 officiers de liaison, de 310 militaires, d'un groupe d'intervention international de 125 personnes, de 157 membres de la police civile, de 58 conseillers civils, de 278 fonctionnaires recrutés sur le plan international, de 614 fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont 21 administrateurs et 144 Volontaires des Nations Unies.

Les besoins en ressources humaines de la MANUTO sont présentés globalement, et répartis selon les catégories suivantes : militaires et personnel civil, direction exécutive et administration, personnel technique et personnel d'appui. Au cours de la période considérée, la Mission prévoit d'exécuter un certain nombre de produits relatifs à l'appui, présentés au chapitre II du présent rapport.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2004
	Dépenses prévues
Militaires et personnel de police	10 011,0
Personnel civil	18 921,2
Dépenses opérationnelles	16 796,2
Montant brut	45 728,4
Recettes provenant des contributions du personnel	3 129,6
Montant net	42 598,8
Contributions volontaires (budgétisées)	30,0
Total	45 758,4

Ressources humaines

<i>Catégorie de personnel^a</i>	<i>Du 1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004)</i>	<i>Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004</i>
Observateurs militaires	95	42
Contingents	3 405	310
Police civile	550	157
Unités de police constituées	125	–
Groupe d'intervention international	–	125
Personnel international	399	278
Personnel recruté dans le pays ^b	928	614
Volontaires des Nations Unies	201	144

^a Effectif proposé/autorisé le plus élevé.

^b Comprend à la fois des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) dans sa résolution 1410 (2002) du 17 mai 2002. Dans sa résolution 1480 (2003) du 19 mai 2003, le Conseil a prorogé le mandat de la MANUTO pour une période de 12 mois, jusqu'au 20 mai 2004. Par la suite, dans sa résolution 1543 (2004) du 14 mai 2004, le Conseil de sécurité a accueilli avec satisfaction la recommandation du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la MANUTO pour une nouvelle phase de consolidation d'un an et décidé de proroger le mandat de la Mission pour une période de six mois, l'objectif étant de le proroger ensuite de nouveau pour une nouvelle période de six mois, jusqu'au 20 mai 2005. Le Conseil a également décidé de réduire les effectifs de la MANUTO et de redéfinir ses tâches.

2. La MANUTO a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de garantir la sécurité, la stabilité et l'autonomie du Timor-Leste. En attendant la présentation des cadres axés sur les résultats, la Mission prévoit d'exécuter durant la période considérée un certain nombre de produits relatifs à l'appui, qui sont présentés au chapitre II du présent document, dans le but de permettre à la Mission de poursuivre ses activités sans interruption.

3. Durant sa phase de consolidation, la MANUTO serait dirigée par un représentant spécial du Secrétaire général, avec rang de sous-secrétaire général, qui serait assisté d'un représentant spécial adjoint (D-2). Les opérations militaires seraient dirigées par un commandant de la force (D-2).

4. Le siège de la Mission serait maintenu à Dili. Les effectifs de la MANUTO se composeraient de 42 officiers de liaison, de 310 soldats en unités constituées et d'un groupe d'intervention international de 125 personnes, de 157 conseillers de la police civile dirigés par un conseiller de haut niveau en matière de police, de 58 conseillers civils; quant au personnel civil, il se répartirait comme suit : 278 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 614 fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont 21 administrateurs et 144 Volontaires des Nations Unies. La Mission utiliserait les moyens acquis au cours des exercices financiers précédents et continuerait à liquider le matériel devenu superflu du fait de l'allègement de ses opérations.

II. Produits relatifs à l'appui pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004

Militaires et personnel de police

- Vérification et suivi du matériel appartenant aux contingents et soutien autonome pour 310 militaires et un groupe d'intervention international de 125 personnes
- Services de restauration et approvisionnement en bouteilles d'eau à l'intention de 310 militaires et d'un groupe de réponse international de 125 personnes

Personnel civil

- Administration de 1 094 membres du personnel civil (dont 278 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 21 administrateurs, 593 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 144 Volontaires des Nations Unies et 58 conseillers civils appartenant au Groupe d'appui civil)
- Formalités de départ de 250 membres du personnel civil

Installations et infrastructures

- Entretien de 128 bâtiments et production d'électricité au moyen de 46 générateurs
- Restitution de 15 biens immobiliers au Gouvernement timorais

Transports terrestres

- Entretien et utilisation de 365 véhicules appartenant à l'ONU
- Approvisionnement en carburant et en lubrifiants pour 365 véhicules appartenant à l'ONU et quelque 100 véhicules appartenant aux contingents

Transports aériens

- Gestion et inspection de deux hélicoptères militaires et de deux autres mis à la disposition de la Mission par des entreprises privées

Transmissions

- Entretien d'un réseau constitué de quatre stations terriennes et d'un réseau téléphonique national à très hautes fréquences et à hyperfréquences desservant toutes les composantes de la Mission, y compris la police, dans l'ensemble du Timor-Leste

Informatique

- Entretien de réseaux locaux et étendus comprenant 764 postes de travail

Services médicaux

- Mise en place, gestion et entretien d'une formation sanitaire de niveau 1+ à Dili, constituée d'une infirmerie comprenant cinq lits, et mise en place et gestion d'une formation sanitaire de niveau 1 à Moleana

Fournitures, services et matériel divers

- Liquidation de 14 300 articles de matériel appartenant à l'ONU
- Suspension, après apurement des comptes, de 5 contrats d'importance majeure et de 250 bons de commande
- Expédition de cinq grosses cargaisons de matériel appartenant à l'ONU et aux contingents

III. Ressources nécessaires

A. Ressources financières

Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004 Dépenses prévues</i>
Militaires et personnel de police	
Observateurs militaires	807,2
Contingents	6 186,5
Police civile	3 017,3
Unités de police constituées	–
Total partiel	10 011,0
Personnel civil	
Personnel recruté sur le plan international	15 297,8
Personnel recruté sur le plan national	1 402,8
Volontaires des Nations Unies	2 220,6
Total partiel	18 921,2
Dépenses opérationnelles	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 003,6
Personnel fourni par des gouvernements	–
Observateurs électoraux civils	–
Consultants	82,1
Voyages	262,1
Installations et infrastructures	3 540,6
Transports terrestres	1 170,6
Transports aériens	4 976,6
Transports maritimes et fluviaux	–
Transmissions	1 126,5
Informatique	272,6
Services médicaux	179,5
Matériel spécial	81,1
Fournitures, services et matériel divers	1 100,9
Projets à effet rapide	–
Total partiel	16 796,2
Total brut	45 728,4

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004 Dépenses prévues</i>
Recettes provenant des contributions du personnel	3 129,6
Total net	42 598,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^a	30,0
Total	45 758,4

^a Les prévisions de dépenses tiennent compte d'une contribution de 30 000 dollars du gouvernement du Territoire du Nord (Australie).

B. Ressources humaines

1. Militaires et personnel de police^a

	<i>Autorisé</i>
Observateurs militaires	42
Contingents	310
Groupe d'intervention international	125
Police civile	157

^a Effectif autorisé le plus élevé.

2. Personnel civil

Effectifs provisoires proposés

	<i>SGA SSG</i>	<i>D-2- D-1</i>	<i>P-5- P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total (personnel international)	<i>Adminis- trateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Direction exécutive et administration	1	1	4	3	5	–	–	14	2	4	4	24
Services organiques	–	5	25	47	12	–	–	89	19	141	49	298
Division de l'Administration ^a	–	3	22	22	128	–	–	175	–	448	91	714
Total	1	9	51	72	145	–	–	278	21	593	144	1 036

^a Comprend 25 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 50 fonctionnaires recrutés sur le plan national et 35 Volontaires des Nations Unies, appartenant au Groupe de la liquidation administrative, dont le détail figure dans la section c) ci-après.

a) **Direction exécutive et administration****Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général**

	<i>SGA SSG</i>	<i>D-2- D-1</i>	<i>P-5- P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total (personnel interna- tional)	<i>Adminis- trateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif proposé	1	1	4	3	5	–	–	14	2	4	4	24

5. La Direction et l'administration générales de la Mission seraient assurées par les collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général. Ce dernier, qui a rang de sous-secrétaire général, aide le Secrétaire général dans le cadre de la mise en œuvre du mandat de la MANUTO et serait responsable de l'administration d'ensemble de la Mission. Le Représentant spécial serait épaulé par deux représentants spéciaux adjoints (D-2). Le commandant de la Force, le Conseiller de haut niveau en matière de police et les responsables du Groupe des crimes graves, du Bureau des affaires politiques, du Bureau des droits de l'homme, du Bureau des affaires juridiques, du Bureau de l'information et du Bureau de liaison du Groupe d'appui civil, ainsi que le chef de l'administration, relèveraient tous directement du Représentant spécial.

b) **Services organiques**

	<i>SGA SSG</i>	<i>D-2- D-1</i>	<i>P-5- P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total (personnel interna- tional)	<i>Adminis- trateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif proposé	–	5	25	47	12	–	–	89	19	141	49	298

6. Les effectifs proposés pour les services organiques de la MANUTO, comme indiqué ci-dessus, sont destinés aux bureaux du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, du commandant de la Force et du Conseiller de haut niveau en matière de police et seraient également répartis entre le Groupe des crimes graves, le Bureau des affaires politiques, le Bureau des droits de l'homme, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau de l'information et le Bureau de liaison du Groupe d'appui civil. Le détail est fourni dans l'organigramme qui figure en annexe au présent rapport.

c) Appui

Division de l'Administration

	<i>SGA SSG</i>	<i>D-2- D-1</i>	<i>P-5- P-4</i>	<i>P-3 à P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total (personnel international)	<i>Adminis- trateurs recrutés sur le plan national</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Mission	–	1	17	19	113	–	–	150	–	398	56	604
Liquidation	–	2	5	3	15	–	–	25	–	50	35	110
Total	–	3	22	22	128	–	–	175	–	448	91	714

7. La Division de l'administration serait dirigée par un chef de l'administration (D-1), qui relèverait directement du Représentant spécial du Secrétaire général. Elle comprendrait le Bureau du chef de l'administration, ainsi que les services administratifs et les services d'appui intégrés, comme indiqué dans l'organigramme qui figure en annexe au présent rapport. La Division aurait pour responsabilité d'apporter un appui administratif, logistique, technique et en matière de sécurité aux militaires, à la police civile et au personnel des services organiques de la MANUTO dans le cadre de la mise en œuvre du mandat de la Mission.

8. En ce qui concerne les activités afférentes à la réduction des effectifs de la Mission et à la liquidation de son matériel, il est également prévu que le Groupe de la liquidation administrative soit reconduit pour une période d'une durée maximale de trois mois (juillet-septembre 2004). Ce groupe comprend 25 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 35 Volontaires des Nations Unies et 50 fonctionnaires recrutés sur le plan national. Chaque titulaire de l'un des postes proposés pour le Groupe de la liquidation administrative se verrait assigner une tâche spécifique assortie d'une date butoir. Le Directeur de l'administration (D-2) et le chef des services d'appui intégrés (D-1) cesseraient d'exercer leurs fonctions à la fin de juillet et à la fin d'août 2004, respectivement.

IV. Analyse des ressources nécessaires*

	<i>Dépenses prévues</i>
Observateurs militaires	807 200

9. Le montant de 807 200 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir les indemnités de subsistance (missions) et d'habillement, les frais de voyage et l'indemnité en cas de décès ou d'invalidité pour les 42 officiers de liaison qui seront déployés à partir du 1^{er} juillet 2004 et auront droit aux mêmes prestations que les observateurs militaires. Il a été calculé sur la base du déploiement de l'effectif autorisé le plus élevé pendant l'exercice budgétaire.

* Le montant des dépenses prévues est exprimé en dollars des États-Unis.

*Dépenses prévues***Contingents**

6 186 500

10. Le montant de 6 186 500 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir le remboursement au taux standard du coût des contingents et du matériel appartenant aux contingents, le déploiement et la relève du personnel militaire, les indemnités journalières et de permission, l'indemnité en cas de décès ou d'invalidité, les rations, le déploiement du matériel appartenant aux contingents et le fret connexe aussi bien pour le contingent que pour le groupe international d'intervention. Il a été calculé sur la base du déploiement de l'effectif autorisé le plus élevé de ces unités pendant l'exercice budgétaire.

*Dépenses prévues***Police civile**

3 017 300

11. Le montant de 3 017 300 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir l'indemnité de subsistance (missions), les frais de voyage, l'indemnité d'habillement et l'indemnité en cas de décès ou d'invalidité pour les 157 membres de la police civile. Il a été calculé sur la base du déploiement de l'effectif autorisé le plus élevé d'agents de police civile pendant l'exercice budgétaire.

*Dépenses prévues***Personnel international**

15 297 800

12. Le montant de 15 297 800 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir les traitements du personnel international, les contributions du personnel, les dépenses communes de personnel et l'indemnité de subsistance (missions). Il a été calculé sur la base du maintien de 278 postes pendant la période allant de juillet à septembre 2004 et de l'effectif proposé de 253 postes après cette période. Le calcul des dépenses prévues a été ajusté en appliquant un facteur de rotation des effectifs de 10 %.

13. Les dépenses liées au personnel international ont été calculées sur la base du barème des rémunérations de New York pour 10 % des postes proposés. Les dépenses de personnel correspondant aux 90 % de postes restants ont été calculées sur la base des barèmes de rémunération pour les engagements de durée limitée.

*Dépenses prévues***Personnel recruté sur le plan national**

1 402 800

14. Le montant de 1 402 800 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir les traitements du personnel recruté sur le plan national, les contributions du personnel et les dépenses communes de personnel. Il a été calculé sur la base de l'effectif proposé de 21 postes d'administrateur recruté sur le plan national, dans tous les domaines d'activité, et du maintien de 593 postes de personnel recruté sur le plan national pendant la période allant de juillet à septembre 2004, en tenant compte des propositions prévoyant par la suite un effectif réduit de 564 postes, dont 21 postes d'administrateur recruté sur le plan national. Les ressources nécessaires

pour couvrir les dépenses relatives au personnel recruté sur le plan national ont été calculées en appliquant un facteur de rotation des effectifs de 10 % et sur la base du barème révisé de rémunération des administrateurs et du personnel recrutés sur le plan national, applicable à compter du 1^{er} octobre 2003.

	<i>Dépenses prévues</i>
Volontaires des Nations Unies	<u>2 220 600</u>

15. Le montant de 2 220 600 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir les dépenses relatives au maintien de 144 postes de Volontaire des Nations Unies pendant la période allant de juillet à septembre 2004 et au déploiement de 109 volontaires par la suite.

	<i>Dépenses prévues</i>
Personnel temporaire autre que pour les réunions	<u>4 003 600</u>

16. Le montant de 4 003 600 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir les dépenses relatives à 58 postes de conseiller civil auprès du Gouvernement du Timor-Leste et le remplacement des agents recrutés sur le plan national en congé de maternité ou de maladie. Il a été calculé sur la base des barèmes de rémunération du personnel international (15 postes P-5, 31 postes P-4, 11 postes P-3 et 1 poste P-2) et d'un taux de vacance de postes de 10 %.

	<i>Dépenses prévues</i>
Consultants	<u>82 100</u>

17. Le montant de 82 100 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de financer le recrutement de consultants dans les domaines des pourparlers concernant les frontières; de la lutte contre le terrorisme; de l'évaluation du Groupe d'appui civil; de la traite des êtres humains; de la fiabilité des autorités nationales et de la transparence de leurs activités; du renforcement du secteur de la justice.

	<i>Dépenses prévues</i>
Voyages	<u>262 100</u>

18. Le montant de 262 100 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir les frais de voyage, notamment les dépenses afférentes aux voyages effectués par le Représentant spécial du Secrétaire général et les hauts responsables pour assister à des consultations et des réunions et par les fonctionnaires du Siège de New York se rendant au Timor-Leste pour appuyer divers éléments du processus de paix, ainsi que les dépenses liées à l'assistance logistique et administrative fournie à la Mission et aux voyages effectués dans le cadre des activités de formation (appui technique lié aux technologies de l'information et des communications, gestion générale et approvisionnement).

*Dépenses prévues***Installations et infrastructures**

3 540 600

19. Le montant de 3 540 600 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir la location de locaux, l'achat de fournitures et la fourniture de services d'entretien et de construction, notamment le renforcement du dispositif de sécurité de la Mission, ainsi que les dépenses d'un montant de 575 700 dollars prévues pour le remboursement des pays qui fournissent des contingents au titre du soutien autonome.

*Dépenses prévues***Transports terrestres**

1 170 600

20. Le montant de 1 170 600 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir le coût d'exploitation de la flotte de véhicules de la Mission, qui comprend 365 véhicules appartenant à l'ONU et 100 véhicules appartenant au contingent, et les dépenses prévues pour la réparation et l'entretien des véhicules, l'assurance-responsabilité, les pièces détachées et le diesel, l'huile et les lubrifiants.

*Dépenses prévues***Transports aériens**

4 976 600

21. Pendant l'exercice budgétaire, la Mission conservera une flotte de six hélicoptères (2 hélicoptères militaires et 4 hélicoptères loués à des entreprises) et louera un avion pour effectuer 120 allers retours entre Dili et Darwin (y compris les dispositifs lumineux nécessaires pour les évacuations médicales aériennes d'urgence).

22. Le montant de 4 976 600 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir la location et le coût d'exploitation des six hélicoptères (carburant d'aviation, huiles et lubrifiants, et indemnité de subsistance des équipages), l'ensemble des coûts liés aux vols affrétés, ainsi que les dépenses engagées pour l'ensemble des aéronefs au titre des fournitures et des droits d'atterrissage et de la manutention au sol.

*Dépenses prévues***Transmissions**

1 126 500

23. Le montant de 1 126 500 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir les frais d'entretien et d'exploitation du réseau de transmissions de la Mission (satellite, radiocommunication à ondes métriques et décimétriques, réseau téléphonique à hyperfréquences et rural) et correspond aux dépenses prévues pour la réparation du matériel de transmissions et les pièces détachées, ainsi que pour les transmissions commerciales. Il tient également compte du montant de 198 500 dollars prévu pour le remboursement des pays qui fournissent des contingents au titre du soutien autonome.

	<i>Dépenses prévues</i>
Informatique	<u>272 600</u>

24. Le montant de 272 600 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir les frais d'entretien et d'exploitation des réseaux informatiques de la Mission et les dépenses prévues pour la réparation du matériel informatique et des pièces détachées.

	<i>Dépenses prévues</i>
Service médicaux	<u>179 500</u>

25. Le montant de 179 500 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir les frais d'entretien et d'exploitation d'une formation sanitaire de niveau 1+ à Dili, d'une formation sanitaire de niveau 1 à Moleana, les dépenses afférentes aux services médicaux, notamment les consultations externes, les hospitalisations, ainsi que les fournitures médicales (vaccins, prophylaxie antipaludéenne, protection du personnel militaire contre le VIH/sida). Il prévoit également le remboursement d'un montant de 66 000 dollars aux pays qui fournissent des contingents au titre du soutien autonome.

	<i>Dépenses prévues</i>
Matériel spécial	<u>81 100</u>

26. Le montant de 81 100 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir le remboursement des pays qui fournissent des troupes au titre du soutien autonome (neutralisation et observation des explosifs et munitions).

	<i>Dépenses prévues</i>
Fournitures, services et matériel divers	<u>1 100 900</u>

27. Le montant de 1 100 900 dollars demandé à cette rubrique doit permettre de couvrir les dépenses afférentes au fret et les dépenses connexes engagées dans le cadre de l'expédition de véhicules et de matériel divers vers d'autres missions et vers la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) en vue de leur entreposage temporaire, les dépenses liées aux fournitures, aux accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants, ainsi que les frais bancaires et les fournitures et frais liés à la formation.

V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

28. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MANUTO portent sur les points suivants :

a) Ouverture, aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004, d'un crédit de 45 728 400 dollars;

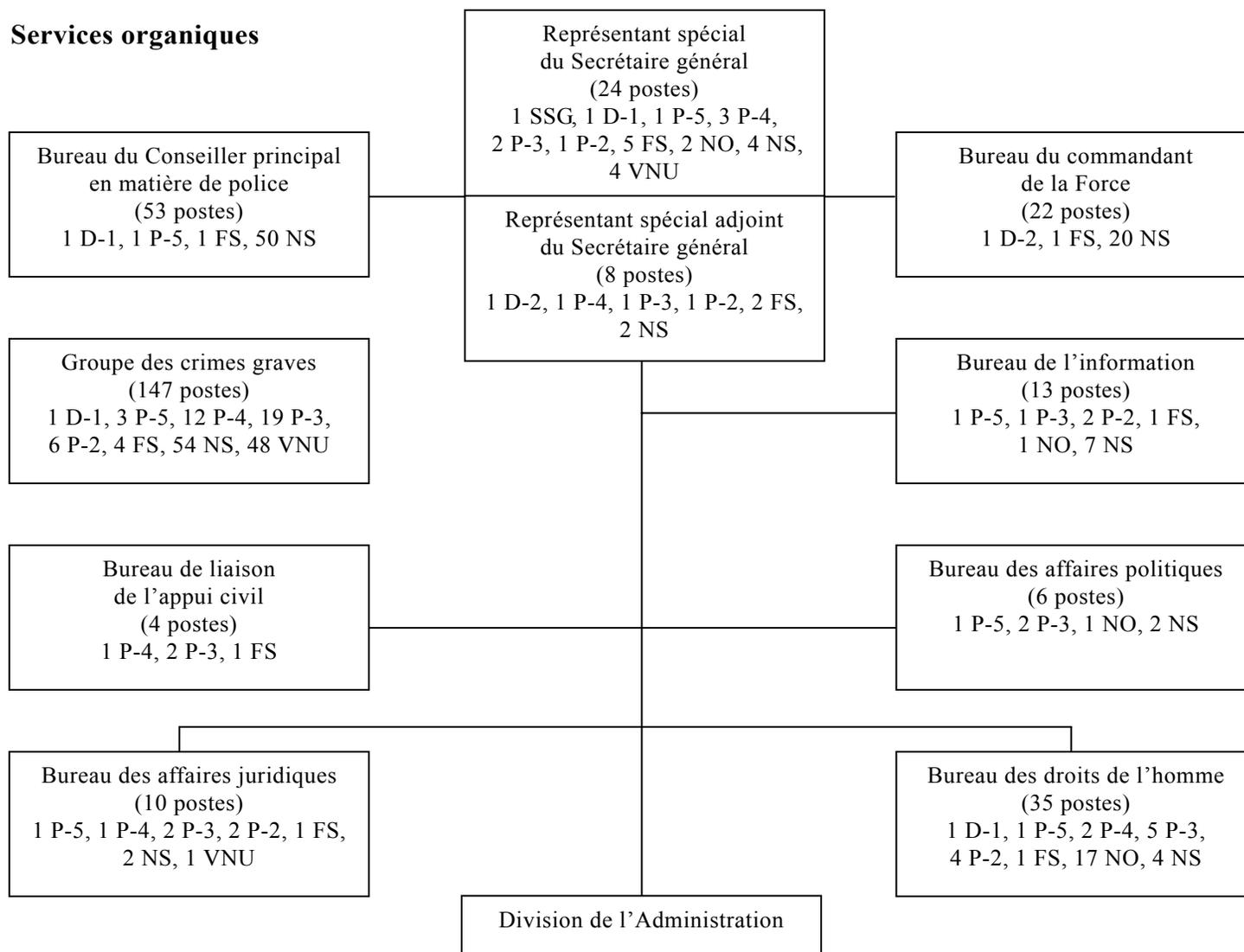
b) Recouvrement d'un montant de 35 566 520 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 20 novembre 2004;

c) **Recouvrement d'un montant de 10 161 880 dollars, à raison de 7 621 400 dollars par mois, pour la période allant du 21 novembre au 31 décembre 2004, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.**

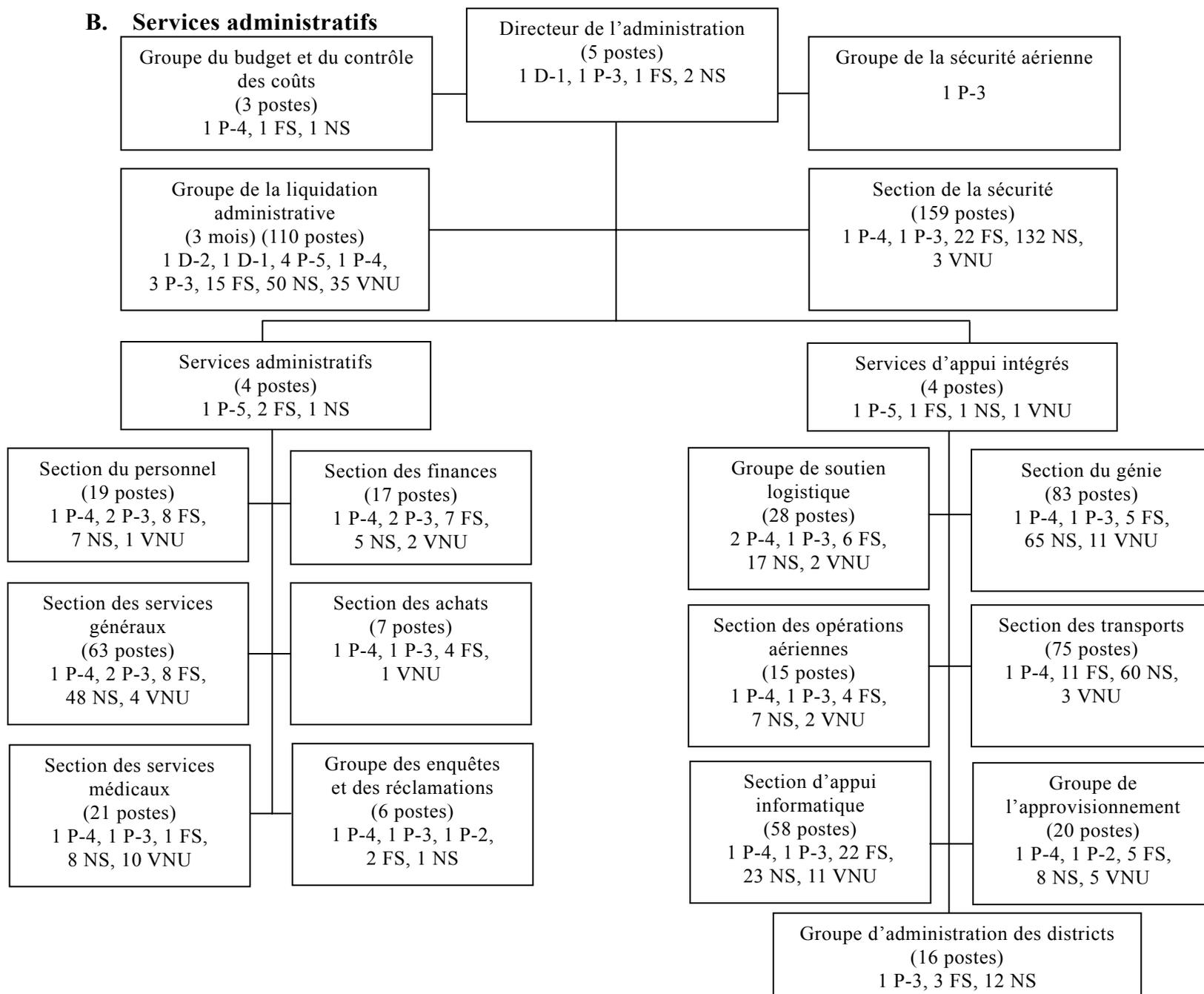
Annexe

Organigramme provisoire

A. Services organiques



Abréviations : SSG = Sous-Secrétaire général; FS = agent du Service mobile; VNU = Volontaire des Nations Unies; NO = administrateur recruté sur le plan national; NS = personnel recruté sur le plan national (agents des services généraux).

B. Services administratifs

Carte